

CHARTRE QUALITÉ & ENGAGEMENTS QUALIOPI

Engagements de SB Consulting Formation

Version 2026-2027 - Mise à jour : 28 août 2026

Notre engagement

SB Consulting Formation inscrit ses prestations dans une démarche d'amélioration continue et organise ses processus afin de répondre aux exigences applicables aux actions de formation et au bilan de compétences.

1. Informer clairement

- Publier une information accessible sur les objectifs, prérequis, durée, modalités, délais d'accès, tarifs et contacts.
- Préciser les possibilités de financement sans présenter comme automatique une éligibilité qui dépend de la prestation et de la situation du bénéficiaire.
- Publier des indicateurs de résultats adaptés aux prestations proposées.

2. Analyser le besoin

- Recueillir les attentes du bénéficiaire et, lorsque pertinent, celles du financeur ou de l'entreprise.
- Vérifier les prérequis.
- Réaliser un positionnement lorsque le parcours le nécessite.
- Adapter le parcours dans la mesure permise par les objectifs et le cadre de certification.

3. Accompagner le bénéficiaire

- Présenter les modalités d'accueil, de suivi et d'évaluation.
- Assurer un suivi de l'assiduité et de la progression.
- Prévenir les ruptures de parcours et rechercher des solutions en cas de difficulté.
- Prendre en compte les besoins liés au handicap.

4. Mobiliser des moyens adaptés

- Mettre à disposition des moyens pédagogiques cohérents avec les objectifs.
- Veiller à la compétence des intervenants.
- Actualiser les contenus et pratiques au regard des évolutions professionnelles, réglementaires et pédagogiques.

5. S'inscrire dans l'environnement professionnel

- Assurer une veille légale et réglementaire.
- Assurer une veille sur les métiers, compétences et certifications.
- Développer les partenariats utiles aux parcours et à l'insertion professionnelle.
- Mobiliser les ressources utiles à l'accueil des personnes en situation de handicap.

6. Mesurer et améliorer

- Recueillir la satisfaction et les appréciations des parties prenantes.
- Traiter les réclamations et dysfonctionnements.
- Analyser les résultats et les écarts.
- Mettre en œuvre et suivre des actions d'amélioration.

7. Engagement de transparence

La certification Qualiopi atteste de la qualité des processus mis en œuvre par l'organisme selon le périmètre figurant sur son certificat. Elle ne constitue ni une garantie de financement automatique ni une garantie individuelle de réussite ou d'emploi.